

SPÉCIAL
ALLOCATAIRE DU RSA



TRAVAIL
+
ALLOCATION
RSA

c'est possible !

AVEC L'EMPLOI
SAISONNIER

CONTACTEZ LE DÉPARTEMENT

TÉL. 04 68 11 06 88

MAIL : RSA-SAISON@AUDE.FR



- Vous êtes **allocataire du RSA**,
- vous occupez ou souhaitez occuper un **emploi saisonnier** agricole ou dans le secteur de l'hébergement touristique et de la restauration,
- vous **résidez dans l'Aude** :



**TRAVAILLEZ
TOUT EN CONSERVANT
VOTRE ALLOCATION RSA**

Pour bénéficier de ce maintien de revenus (dans la limite de 300 heures annuelles au SMIC) et faciliter le suivi de votre situation, il vous suffit de **contacter le service Accès à l'allocation RSA et parcours d'insertion : rsa-saison@aude.fr**

Une équipe sera chargée du suivi de vos droits et de faire le lien avec la CAF/MSA qui assurent le paiement du RSA pour le compte du Département.

Comment faire ?

3 ÉTAPES :

- 1 Dès la signature de votre contrat, contacter le Département à : rsa-saison@aude.fr ou par téléphone au **04 68 11 06 88** ou **04 68 11 06 21**
- 2 Adresser au Département les documents justificatifs suivants :
 - Les contrats de travail
 - Les bulletins de salaire de la période concernée

Par mail : rsa-saison@aude.fr
Par courrier : Département de l'Aude - Service AAPI
Allée Raymond-Courrière - 11855 Carcassonne Cedex 9
- 3 Compléter votre déclaration trimestrielle de ressources et déclarer l'ensemble de vos ressources et vos changements d'activités (DTR/RSA).

À NOTER



Ces dispositions sont rétroactives pour tout contrat signé depuis le 1^{er} avril 2021.